

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 27 juillet 2017

### Mieux protéger la population contre les poussières fines

**La Ligue pulmonaire, la Ligue contre le cancer et la Société suisse de pneumologie tiennent à ce que le taux de polluants atmosphériques soit minime. Par conséquent, elles saluent les durcissements des limites d'émissions de poussières fines prévus par la révision de l'ordonnance sur la protection de l'air. Par contre, il est incompréhensible que la réduction des oxydes d'azote ne soit pas prioritaire, alors que ces substances sont co-responsables du fréquent dépassement des valeurs limites d'ozone.**

Les polluants atmosphériques et en particulier les poussières fines sont des cancérogènes avérés, indique le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). L'objectif de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) est de protéger contre les polluants atmosphériques et elle a grandement contribué à baisser le taux de ces polluants ces 25 dernières années. Pourtant, les valeurs limites autorisées des poussières fines, des oxydes d'azote et d'ozone sont régulièrement dépassées. La révision de l'OPair, dont la consultation arrivait à terme hier, marque un important pas en avant. Malheureusement, elle omet de considérer certains aspects sanitaires importants ou ne les traite que partiellement.

#### **Les poussières fines seront mieux régulées**

L'introduction prévue d'une nouvelle valeur limite pour les [poussières fines](#) est réjouissante. Actuellement la valeur limite pour les PM10 (poussières fines au diamètre inférieur à 10µm), est de 20 µg/m<sup>3</sup> en moyenne sur une année. La valeur limite annuelle pour les PM2.5 sera désormais également fixée à 10 µg/m<sup>3</sup>. Plus les particules sont fines, plus elles pénètrent profondément dans les poumons, parfois même dans le système sanguin. À long terme, cela peut causer des maladies des voies respiratoires et du système cardiovasculaire, le cancer des poumons et parfois aboutir à une mort précoce. Une brève exposition aux particules suffit pour entraîner toux, difficultés respiratoires, inflammations des voies respiratoires et des poumons, bronchites et crises d'asthme. Pour cette raison, les organisations susmentionnées considèrent que l'introduction d'une limite journalière pour les PM2.5, en plus de la limite annuelle, est justifiée. Les particules encore plus fines (PM1 et PM0.1)



devraient également être réglementée au plus vite par l'instauration de valeurs limites d'immission.

L'introduction d'une valeur limite d'émission de poussières fines pour les chaudières à bois d'une puissance inférieure à 70kW est également réjouissante. Ces petites installations en émettent une quantité disproportionnée, compte tenu de leur puissance calorifique. Cette mesure contribuera surtout à réduire la charge hivernale de poussières fines.

### **Les oxydes d'azote restent problématiques**

La révision de l'OPair concerne moins l'émission de composés organiques volatiles, d'oxydes d'azote et de soufre. C'est incompréhensible, car les valeurs limites d'immission actuelles sont souvent dépassées. En particulier, celles des [oxydes d'azote \(NOx\)](#), produits par l'utilisation de combustibles et de carburants. Les NOx contribuent au smog estival, à l'augmentation de la charge de particules fines et sont des précurseurs importants de l'[ozone](#) au niveau du sol. Par conséquent, la révision de l'OPair devrait tendre davantage à contenir ces polluants, par exemple par des prescriptions plus sévères vis-à-vis des cimenteries. Les six cimenteries installées en Suisse sont responsables d'environ 5% des émissions nationales de NOx et ne sont pourtant soumises qu'à une valeur limite de 500 mg/m<sup>3</sup>. En Allemagne, celle-ci passera à 200 mg/m<sup>3</sup> au plus tard dès 2019. La RCS (réduction catalytique sélective) y est à la pointe de la technique et permet de réduire massivement les émissions.

### **Pour toute question, veuillez vous adresser à:**

Ligue pulmonaire Suisse: dès le 31 juillet: Elena Strozzi, responsable du département Politique, promotion de la santé et communication

Tél. 031 378 20 38, [e.strozzi@lung.ch](mailto:e.strozzi@lung.ch)

Ligue suisse contre le cancer: Flavia Nicolai, responsable du service de presse

Tél. 031 389 94 13, [flavia.nicolai@krebsliga.ch](mailto:flavia.nicolai@krebsliga.ch)

Société suisse de pneumologie: Dr. med. Maurus Pfister

Tél. 071 494 10 06, [marlies.beczoek@kssg.ch](mailto:marlies.beczoek@kssg.ch)